

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} AOÛT 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1^{er} août 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Onze (11) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Absence motivée : Monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2016-08-114**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Avis de motion - Règlement numéro 743– Règlement modifiant le règlement numéro 716 code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 7- Projet de règlement – Règlement numéro 743 – Règlement modifiant le règlement numéro 716 code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 8- Avis de motion – Règlement numéro 744 – Règlement modifiant le règlement numéro 708 code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 9- Projet de règlement – Règlement numéro 744 – Règlement modifiant le règlement numéro 708 code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 10- Adoption du règlement numéro 742 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'interdire les usages de salle de réunions, centre de conférences et congrès dans la zone 321
- 11- Demande de soumissions publiques pour le pavage du rang Saint-Félix
- 12- Demande de soumissions sur invitation pour le pavage de la rue Jourdain
- 13- Ajouts et changements à la couverture d'assurances
- 14- Période d'information
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 JUILLET 2016
2016-08-115**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2016-08-116**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 384 922,15 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2016-08-117**

P-01 Héma-Québec
Madame Sylvie Trudel
Conseillère en organisation de collectes

**SUJET : REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS SUITE À LA
DERNIÈRE COLLECTE DE SANG**

P-02 Commission de protection du territoire agricole du Québec
Monsieur Richard Petit, commissaire
Président de la formation

SUJET : SABLIERE SNF INC.

Compte rendu de la demande et orientation préliminaire.

P-03 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

SUJET : COMMUNIQUÉ

Le LET est ouvert de 6 h 30 à 17 h , du lundi au vendredi. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis un certificat d'autorisation de conditions qui permet l'enfouissement au Let. L'une des conditions consistait à implanter des drains de captage horizontaux couvrant la superficie de cellules qui seront utilisées avant d'entreprendre l'enfouissement sur ces cellules.

P-04 MRC des Chenaux
Marie-Pier Lemaire

**SUJET : QUELS SONT LES 20 TRÉSORS CULTURELS DE LA
MRC DES CHENAUX**

La MRC demande à la population de nommer ses 20 trésors culturels à travers son territoire. Chaque citoyen et citoyenne a jusqu'au vendredi 26 août 2016 à minuit pour remplir le questionnaire au www.mrcdeschenaux.ca. Que ce soit une maison patrimoniale, une œuvre d'art public, une chanson ou une danse, un élément du paysage, une spécialité culinaire, un personnage – réel ou imaginaire - plus grand que nature... sont quelques exemples de trésors culturels.

P-05 Mont-Carmel en fête
Madame Diane Tremblay, présidente

**SUJET : REMERCIEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL AINSI
QU'AUX EMPLOYÉS SUITE À L'ÉDITION 2016**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 743
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 716
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-08-118**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 743
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 716
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-08-119**

Considérant le projet de loi 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, qui oblige les municipalités de modifier leurs codes d'éthique.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le projet de règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 743, règlement modifiant le règlement numéro 716, code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 744
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 708
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-08-120**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 744
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 708
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-08-121**

Considérant le projet de loi 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, qui oblige les municipalités de modifier leurs codes d'éthique.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le projet de règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 744, règlement modifiant le règlement numéro 708, code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 742
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644
AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE SALLE DE RÉUNIONS, CENTRE
DE CONFÉRENCES ET CONGRÈS DANS LA ZONE 321
2016-08-122**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007.

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil le 30 mai 2016.

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté en date du 6 juin 2016.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 22 juin 2016 et qu'aucune personne ne s'est opposée au projet de règlement.

Considérant que le second projet de règlement a été adopté en date du 4 juillet 2016.

Considérant l'avis public du 6 juillet 2016 aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation à un référendum et qu'aucune demande n'a été déposée.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 742 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 644 afin d'interdire les usages de salle de réunions, centre de conférences et congrès dans la zone 321.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE PAVAGE DU RANG SAINT-FÉLIX
2016-08-123**

Considérant les travaux de pavage à réaliser sur le rang Saint-Félix Ouest.

Considérant l'accord de principe avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions publiques pour le pavage du rang Saint-Félix.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DE LA RUE JOURDAIN
2016-08-124**

Considérant les travaux de pavage à réaliser sur la rue Jourdain suite au changement de conduite d'aqueduc.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions sur invitation pour le pavage de la rue Jourdain.

Adoptée

**AJOUTS ET CHANGEMENTS À LA COUVERTURE D'ASSURANCES
2016-08-125**

Considérant la nécessité d'assurer certains bâtiments et équipements de la Municipalité.

Considérant la nécessité d'effectuer quelques changements à la couverture d'assurances.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement :

- Que soient ajoutés à la couverture d'assurances les bâtiments suivants et leur contenu :

Adresse	Nom	Valeur bâtiment	Valeur contenu
3880, rue de l'Hôtel-de-Ville	Cabane du tennis	40 000 \$	0 \$
801, rang Saint-Louis	Cabane # 1 toilette	40 000 \$	5 000 \$
3991, rue Monseigneur-Béliveau	Cabane Mont-Carmel en fête	15 000 \$	0 \$
1620, rang Saint-Flavien	Puits village	35 000 \$	25 000 \$
1701, rue Principale	Station de contrôle réservoirs eau potable	35 000 \$	100 000\$
418, rang Saint-Louis	Puits Bellevue	35 000 \$	25 000\$

- Que les changements suivants soient apportés à la couverture d'assurance :

Adresse	Nom	Changements	Valeur actuelle	Nouvelle valeur
3860A, rue de l'Hôtel-de-Ville	Garage municipal	Augmenter le contenu	0 \$	200 000 \$
3880, rue de l'Hôtel-de-Ville	Centre municipal des loisirs	Augmenter le contenu	15 580 \$	50 000 \$
801, rang Saint-Louis	Centre Jacques-Gauthier	Augmenter le contenu	0 \$	25 000 \$
3991, rue Monseigneur-Béliveau	Bibliothèque – Salle paroissiale	Baisser le contenu	268 783 \$	200 000 \$
918, rang Saint-Flavien	Caserne	Augmenter le contenu	0 \$	25 000 \$
401, rue des Érables	Puits Bélisle	Augmenter valeur bâtiment et contenu	53 045 \$ 212 180 \$	100 000 \$ 450 000 \$
931, rang Saint-Flavien	Centre socio-communautaire	Baisser la valeur du bâtiment	412 000 \$	200 000 \$

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE 2016-08-126

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h40.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier